
LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET DE LA

JEUNESSE :

Un objectif majeur
des 10 prochaines
années

Démarche prospective partagée
par la CNAPE et Nexem

POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE VISER LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES ?

Le bien-être de l'enfance et de la jeunesse se doit d'être **au cœur des missions des Etats et un objectif premier de l'action sociale et de l'engagement des associations investies dans l'enfance et la jeunesse.**

C'est ce que souligne l'article 3 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé¹, et la définition internationale du travail social².

L'article 3 de la CIDE dispose que « Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection **et les soins nécessaires à son bien-être**, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées ».

Viser le bien-être des enfants et des jeunes est donc l'affaire de tous et un objectif crucial pour l'avenir de notre société : elle implique les pouvoirs publics, tant l'Etat que les collectivités territoriales, ainsi que les acteurs économiques et l'ensemble de la société civile, dont les associations représentent une part substantielle. **Or, malgré l'ambition politique affirmée en faveur de l'enfance et de la jeunesse et des avancées certaines, la situation actuelle des enfants et des jeunes en France n'est pas satisfaisante.**

Selon le rapport alternatif 2015 de l'UNICEF France 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en France. Au sein de l'Union européenne, 1 enfant sur 4 grandit dans la pauvreté ou l'exclusion sociale³. De récentes

études montrent qu'il s'agit également d'une question de santé publique⁴.

Les politiques publiques menées à l'égard des enfants et des jeunes apparaissent segmentées, court-termistes et peu collaboratives, davantage curatives que préventives.

Les financements publics se réduisant alors que la demande sociale s'accroît, elles sont davantage dictées par la recherche de la minimisation des coûts, au détriment de priorités sociales et sociétales, et de l'intérêt général. Les politiques publiques sont peu réductrices des écarts, des inégalités sociales et territoriales entre les enfants et entre les jeunes. Dans ce contexte, le bien-être est à géométrie variable pour l'enfance et la jeunesse, avec des inégalités s'affirmant de plus en plus tôt, dès la petite enfance, et des écarts qui s'accroissent à l'adolescence puis à la majorité.

Plus que jamais, les associations ont un rôle majeur à jouer pour que les enfants et les jeunes accèdent à un état de bien-être. Leur implication est essentielle quant aux politiques qu'il convient de mener pour en faire un objectif prioritaire.

Elles doivent être d'autant plus déterminées et volontaristes dans un contexte déstabilisant, étant confrontées à des défis majeurs et des contraintes grandissantes qui compliquent leur action : accentuation de la précarité et de la fracture sociale, baisse des subventions et pressions financières accrues, complexité des règles limitant la latitude à entreprendre et la capacité d'innovation, etc. C'est pourquoi, dans une volonté commune de soutenir les associations, **la CNAPE et le Syneas, devenu Nexem, ont décidé d'engager des travaux prospectifs pour contribuer à leur adaptation aux évolutions et la réaffirmation de leur place.**

Le moment est propice pour les associations d'orienter les transformations de la société à l'œuvre sur la base de valeurs fortement revendiquées : la participation, la force du pouvoir d'agir citoyen, les solidarités. Pour ce faire, les associations **doivent être actives face aux profondes mutations, et s'affirmer comme parties prenantes des politiques publiques.**

¹ Le préambule de la Constitution de l'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

² La définition du travail social de 2004, édictée par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (IFSW) et l'Association Internationale des Ecoles de Travail Social (IASSW), affirme que : « Le travail social assure la promotion du changement social, la résolution des problèmes dans le contexte des relations humaines, l'autonomisation et la libération des personnes pour l'amélioration de leur bien-être ». La définition internationale du travail social approuvée par l'assemblée générale de l'IASSW le 10 Juillet 2014 à Melbourne dispose notamment que "le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous ».

³ Source : Eurostat.

⁴ Exemples : Mediating pathways between parental socio-economic position and allostatic load in mid-life: Findings from the 1958 British birth cohort : C. Barboza Solís , R. Fantin , R. Castagné , T. Lang , C. Delpierre, M. Kelly-Irving, pôle de recherche en épidémiologie de l'INSERM de Toulouse ; Capitalizing on Advances in Science to Reduce the Health Consequences of Early Childhood Adversity, Jack P. Shonkoff, Center on the Developing Child, université de Harvard.

LE CHOIX D'UN SCÉNARIO SOUHAITABLE ET RÉALISTE EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

La CNAPE et Nexem ont conçu trois scénarios exploratoires à partir des tendances lourdes et émergentes identifiées.

Le scénario tendanciel intitulé « *Jeunesse, on décide à ta place !* » s'inscrit dans la poursuite de la situation actuelle d'un bien-être à géométrie variable, marquée par de profonds bouleversements et un contexte de crises qui accentuent les écarts et éloignent de l'objectif du bien-être pour toute la jeunesse.

Le deuxième scénario « *Jeunesse, débrouille-toi !* » dessine une hypothèse plus pessimiste, dans laquelle les difficultés de la société s'aggravent à tous points de vue, alors que les politiques publiques se réduisent à *minima* jusqu'à ignorer l'objectif de bien-être. Dans cette société en repli, fortement fragmentée et inégalitaire, le bien-être devient inaccessible pour une part croissante des enfants et des jeunes. Le modèle associatif étant menacé, les associations ne parviennent pas à compenser le désengagement massif des pouvoirs publics et l'effondrement des solidarités familiales, privées et publiques.

La CNAPE et Nexem sont donc convaincus qu'il faut parvenir à la réalisation d'un troisième scénario hautement souhaitable, « *Jeunesse, tu as pris ta place !* », dans lequel tous les acteurs de chaque territoire, dans un esprit constructif, conjuguent leurs forces et compétences en faveur du bien-être de l'enfance et de la jeunesse, qui devient un objectif prégnant et partagé.

Dans ce scénario, investir dans l'enfance et la jeunesse est une **priorité nationale**. Les politiques publiques nationales et européennes sont **audacieuses, adaptées aux réalités des territoires, transversales et cohérentes**. Elles **amortissent les effets de la pauvreté, se donnent les moyens de réduire les inégalités en s'engageant de manière volontariste dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion, et assurent**

un niveau de protection sociale élevée. L'égalité des chances et l'égalité de traitement des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire sont recherchées. Le **bien-être de tous les enfants et jeunes** est un objectif affiché et porté par les pouvoirs publics, qui s'appuient sur la **participation** de tous et sur une **solidarité de proximité**.

Se développent à cet effet **des modes participatifs et des apprentissages collaboratifs** favorisant le **pouvoir d'agir de chacun**. L'accent est mis sur la **promotion de la santé**, la **prévention** et l'**accès aux droits**, afin que les enfants et les jeunes puissent jouir pleinement de l'ensemble de leurs droits.

La **société civile** partage cet objectif : elle devient promotrice et productrice de bien-être.

Fondant leur légitimité, qui est pleinement reconnue par les pouvoirs publics, sur leur expertise et leurs actions de terrain, **les associations co-construisent les politiques publiques**. Elles soutiennent la participation, le pouvoir d'agir et la place des enfants et des jeunes, acteurs de l'accès à leur propre bien-être.

Ce scénario, à l'opposé des deux précédents qui présageaient des actions morcelées et le désengagement de la collectivité et des individus à l'égard de l'intérêt général, est porteur de **perspectives positives et ambitieuses**, et **contient tous les leviers nécessaires pour atteindre l'objectif de bien-être** pour l'enfance et la jeunesse. Il promeut une vision **systémique** et une approche **intégrée** du bien-être, qui est à la fois **collective** et **individualisée**, mais non individualiste, favorisant une prise en compte de chaque situation. Il repose sur le **vivre-ensemble** et une réelle mixité sociale. Il intègre le **numérique** et en fait un atout. Il mise sur la **solidarité** intergénérationnelle.

Ce scénario nécessite que toutes les associations se mobilisent fortement et soient pleinement actrices de sa réalisation. Partout sur le territoire, un certain nombre d'actions congruentes s'inscrivent déjà dans cette perspective.

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

LES ASSOCIATIONS, DES ACTRICES DÉTERMINÉES ET INCONTOURNABLES

Les travaux qui ont suivi l'élaboration des trois scénarios ont conduit à dégager **un plan d'action à destination des fédérations, de leurs délégations territoriales et des associations qui le souhaitent** pour atteindre cet objectif selon quatre thématiques, déclinées en enjeux, objectifs et leviers⁵.

> La thématique « **Les enfants, les jeunes et leur famille** » comporte quatre enjeux :

- l'évolution positive du regard de la société et de son intérêt pour l'enfance et la jeunesse ;
- la prise en compte et l'exercice du pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- l'effectivité des droits et l'accès aux droits ;
- l'évolution des modes éducatifs et de leurs pratiques.

> La thématique « **Associations** » affirme trois enjeux :

- les associations motrices et actrices de changements, porteuses d'innovations et de propositions dans la réalisation de leur projet associatif et sociétal ;
- les associations fortes et reconnues dans le champ des acteurs socio-économiques ;
- les associations démocratiques, participatives et créatrices de liens sociaux.

> La troisième thématique, relative aux « **Territoires** », contient quatre enjeux :

- la synergie des acteurs locaux au service des projets collectifs et individuels ;
- l'accessibilité de l'offre de services pour les enfants, les jeunes et leur famille ;
- la mobilisation des ressources du territoire de vie des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- le renforcement de la cohésion sociale sur les territoires.

> Enfin, la thématique relative aux « **Pouvoirs publics et politiques publiques** » soutient trois enjeux :

- l'équilibre des rapports entre les associations et les pouvoirs publics ;
- la valorisation des positions associatives auprès des pouvoirs publics ;
- la participation à l'élaboration des politiques publiques.

Afin que cette contribution prospective serve la réflexion et l'action, la CNAPE et Nexem s'engagent à faire vivre ce plan d'action stratégique et à œuvrer à son appropriation sur les territoires de manière participative, auprès de toute partie prenante ou intéressée.

Mobilisons-nous davantage et plus nombreux pour parvenir à ce que 2025 voit s'accomplir le scénario souhaitable pour les enfants et les jeunes, également souhaitable pour la société toute entière.

⁵ L'élaboration des leviers s'est inspirée en partie d'actions déjà mises en œuvre par les associations.